

aurons délivrées ! Quelles grâces ne nous obtiendront-elles pas de Dieu pendant la vie et surtout à la mort ? Pourront-elles laisser nos âmes dans ces flammes d'où nous les aurons retirées ?

On nous objectera peut-être qu'il y a bien d'autres pratiques de dévotion, d'autres scapulaires, et qu'il ne faut se surcharger soi-même, ni surcharger les autres, et qu'il faut remplir les obligations déjà contractées. Nous répondrons à cela que le Scapulaire Bleu n'impose aucune obligation, ni même aucune prières à réciter. Est-il donc bien difficile de s'en faire recevoir par un prêtre qui en a le pouvoir et le porter sur soi ? Quant à MM. les curés nous leur ferons remarquer que le Scapulaire Bleu n'est pas une confrérie, mais une simple dévotion, qui n'exige aucun exercice public. Le mois des âmes du purgatoire est une dévotion qui se répand de plus en plus, ne pourraient-ils pas suggérer à ceux de leurs paroissiens qui seraient de ce Scapulaire, de réciter tous les jours du mois les 6 *Pater, Ave* et *Gloria Patri*, et d'en appliquer les indulgences aux défunts ? Ne serait-ce pas le meilleur moyen de les soulager et la meilleure manière de faire ce mois, pour les personnes qui ne peuvent assister aux exercices publics du mois dans les paroisses où ils ont lieu ?

— 000 —

EXTRAIT DU PETIT MESSAGER DU COEUR DE MARIE.

BÉNÉDICTIONS DES COEURS DE JÉSUS ET DE MARIE.

1. D'une ville d'Allemagne, un prêtre écrit au *Messenger autrichien* : " Souvent déjà, j'ai fait